



COMMUNE DE MOURMELON LE PETIT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 02 AVRIL 2024

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 12
Nombre de membres présents : 8
Nombre de membres ayant délibéré : 8

Séance à 19h00

Sous la Présidence de M. René MAIZIERES, Maire

L'an deux mille vingt-quatre, le 02 avril 2024 à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de MOURMELON LE PETIT, régulièrement convoqué le 25 mars 2024 avec un ordre du jour modifié le 28 mars 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle C de la Salle Pomme d'Or, sous la Présidence de M. René MAIZIERES, Maire.

Présents : Mme Régine BROUARD – M. Denis PAUL – Mme Marie-Claude SIMON – M. Daniel BOE – M. Jean-Louis MICHALOWICZ – Mme Marie ESPANET – Mme Sophie JOANNES-AUBERT.

Absents excusés : Mme Caroline LEGROS – M. Kévin DUCREUX – Mme Annick DUSSAULX – M. Christophe SIMONIN.

Monsieur Daniel BOE est élu secrétaire de séance.

Délibération n°2024-35 : Affectation du résultat de l'exercice 2023 après le vote du compte administratif – Budget principal.

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'après avoir approuvé le compte administratif de l'année 2023, il y a lieu d'affecter les résultats.

Le budget 2023 présente un excédent de :

- fonctionnement hors restes à réaliser d'un montant de 160 516.03 €
- d'investissement hors restes à réaliser d'un montant de 295 711.06 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents décide d'affecter ainsi le résultat :

- Affectation en réserves, compte 1068 : 160 516.03 €

Les décisions relatives à l'inscription des crédits au budget 2024 :

- n'ont qu'un caractère indicatif et seront à confirmer dans le budget primitif 2024
- seront effectives à compter de la date exécutoire de la présente délibération

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 051-215103623-20240403-2024_35-DE

Fait à MOURMELON LE PETIT 03 AVRIL 2024

Pour le Maire empêché

Régine BROUARD, 1^{ère} adjointe

Certifié exécutoire compte tenu

De la transmission en Préfecture

Le 03 avril 2024

Et de la publication, le 03 avril 2024

Pour le Maire empêché

Régine BROUARD, 1^{ère} adjointe



Mairie - 19 rue du 11 novembre 1918 - 51 400 Mourmelon-le-Petit

☎ 03 26 66 04 18 - 📠 03 26 70 41 39 - E-Mail mairie@mourmelonlepetit.fr